

COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE DU PPR MOUVEMENT DE TERRAIN DE TROUVILLE-SUR-MER, VILLERVILLE, CRICQUEBOEUF

Le comité de pilotage, présidé par le Préfet ou son représentant est composé :

- des Communes de Cricqueboeuf, Trouville-sur-mer, Villerville,
- des Communautés de Communes Cœur Côte Fleurie, et Pays de Honfleur,
- du Syndicat Mixte du SCoT Nord Pays d'Auge,
- de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Calvados,
- de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Normandie,
- de la Direction Territoriale Normandie-Centre du Centre d'Études et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement,
- du Conseil Départemental du Calvados,
- de la Chambre d'Agriculture du Calvados,
- du Centre Régional de la Propriété Forestière de Normandie.